

10 Faits divers & Justice

Affaire Ministère public contre Alliance médicale universelle

La société de dispositifs médicaux fermée pour trois mois

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

L'acheminement par voie terrestre des médicaments sensibles, à savoir 6 000 sérums salés, et l'inobservation des nouvelles dispositions édictées par les autorités gabonaises dans le cadre de ses activités sont à l'origine des déboires judiciaires de cette entreprise.

SUITE à une affaire l'opposant à la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), l'entreprise importatrice des dispositifs médicaux a été condamnée, hier, à cesser toute activité sur le territoire gabonais pour une période de trois mois. Si le promoteur de la structure s'en est sorti avec une relaxe, en revanche, son directeur général adjoint et son directeur commercial ont écopé chacun 12 mois de prison ferme. Amu doit aussi verser 5 millions de francs de dommages et intérêts au ministère de la Santé et une amende de 500 000 francs au Trésor public.

Tout est parti de l'application par le Gabon de l'opération Cripfarm, visant à lutter contre la criminalité pharmaceutique. Entre le 27 janvier et le 16 février 2016, le ministère de la Santé et différentes administrations associées sont entrés en guerre contre les



Une vue des locaux de la société, sis à Louis

circuits des faux médicaments. Toute chose qui a permis d'améliorer significativement le système d'importation des médicaments en République gabonaise. La nouvelle mesure favorisant l'identification des professionnels habilités à importer les produits. En plus d'indiquer les deux principaux circuits d'acheminement reconnus à l'échelle internationale. A savoir les voies aérienne et maritime.

La première erreur commise par la société Alliance médicale universelle est d'avoir choisi la voie terrestre, pour faire entrer des produits pharmaceutiques en territoire gabonais. Alors que cette option n'est de mise que dans le cadre de la distribution purement locale. En effet, en mars 2018, cette entreprise est contactée par le centre de dialyse de Libreville, pour l'acquisition de 6 000 sérums salés.

LOI Le marché conclu, la société passe aussitôt commande au Cameroun, et fait entrer les 6 000 solutés au Gabon par voie terrestre.

Le 9 mars, le camion qui les transporte est intercepté par la Douane à Bitam. Motif : le conducteur n'a pas compétence de transporter ce type de marchandise. Notamment l'autorisation spéciale d'importer et l'autorisation exceptionnelle d'importer (qui fait office de licence pour une durée d'un an). Deux documents délivrés par la DMP.

Au regard de ces anomalies, la Douane alerte sa tutelle qui, à son tour, saisit le ministère de la Santé. Le 12 mars, les agents du pool Investigations de la DMP tombent sur les collaborateurs du patron de l'Alliance médicale universelle (Jean-Paul Nsanga Nfonzie, directeur général adjoint, et Mohamed Moustapha Pefoura Ndem, directeur commercial) qui souhaitent rencontrer leur responsable pour l'obtention des autorisations spéciales, nécessaires pour résoudre le problème du camion bloqué à Bitam.

Il est aussi reproché à cette entreprise d'avoir outrepassé ses prérogatives, en



Les stocks de médicaments conservés dans l'entrepôt.

commandant non pas des dispositifs médicaux, mais plutôt 6 000 sérums salés. Le promoteur, son adjoint et le directeur commercial sont interpellés par les Officiers de police judiciaire (OPJ) qui les déferrent devant le parquet, et

placés sous mandat de dépôt pour importation illégale de produits pharmaceutiques. A son corps

défendant, le promoteur dit ne pas avoir été mis au courant de la commande passée par le Centre de dialyse de Libreville. Rejetant ainsi toute la responsabilité sur ses deux collaborateurs. Il bénéficie donc d'une liberté provisoire. Puis, il requiert les services de trois avocats parce que, soutient-il, son staff n'était pas informé des nouvelles dispositions nor-

matives arrêtées dans le cadre des réformes entreprises par le ministère de la Santé. Raison pour laquelle ils continuaient d'exercer sur la base des autorisations d'importation illimitées délivrées avec complaisance avant 2015. Malheureusement pour eux, une note datant du 26 février 2016 appelait les promoteurs à se plier à la nouvelle réglementation. Une campagne avait même été menée durant quatre mois, afin que nul n'ignore la loi. Notamment l'entrée en vigueur du nouveau dispositif normatif mettant un terme à l'application des autorisations d'importation définitives signées par des responsables de la Santé, qui se seraient livrés à une véritable mafia.

Église de l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon

La fille du pasteur de l'église d'Okondja suspectée d'infanticide

LA fille du pasteur de l'Église de l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon d'Okondja est accusée d'avoir commis un double infanticide. En effet, en début d'année, elle aurait, après accouchement, jeté le nouveau-né. Elle aurait récidivé, il y a quelques jours, en coupant en pièces le bébé qu'elle venait de mettre au monde. A la suite de quoi, le préfet d'Okondja a décidé de fermer l'église locale et ce, jusqu'à l'affectation d'un nouveau pasteur par le bureau national de cette institution religieuse.



Patrick, Marie Pauline, Paulin, Steeves et Teddy !

Déjà trois ans! Toutes nos questions demeurent sans réponses. Seule la grâce de Dieu nous permet de survivre.

A cette occasion, des messes seront dites le **vendredi 10 août 2018 à 18h30** en l'église **Saint-André des 3 quartiers (LIBREVILLE)** et les **17 et 18 août à Miyele (OYEM)** avec bénédiction du mausolée.

Que tous ceux qui vous ont connu et aimé aient une pensée pieuse en ce jour de triste anniversaire.

La famille

Port-Gentil/Découverte macabre au quartier Salsa

Une mort sans réponse



Eric François Djoucack de son vivant.

CNE
Port-Gentil/Gabon



Les sapeurs-pompiers déposant la dépouille dans un véhicule pour la morgue.

drame. « Depuis cette date on ne l'a plus vu. Soudain, une odeur pestilentielle a envahi le quartier. On se demandait tous, ce qui sentait ainsi. C'est alors qu'un voisin a indiqué que l'odeur provenait de la chambre d'Eric et qu'il pensait qu'il était déjà mort ».

Sur ces entrefaites, des volontaires, pour en avoir le cœur net, décident de forcer la porte de la chambre d'Eric François. Ils y découvrent effectivement le corps sans vie de ce dernier qui commence déjà à se décomposer. Alertés, les sapeurs-pompiers se rendent aussitôt sur le lieux,

puis procèdent au retrait de la dépouille. La scène se déroule en présence de la famille et du voisinage de la victime inconsolables.

Qu'est ce qui est à l'origine du décès brutal d'Eric François dont le corps ne portait apparemment aucune trace de violence ? Était-il malade ? Qu'est-ce qui lui est arrivé dans la nuit ? A-t-il ressenti un malaise et n'a pas eu suffisamment la force d'appeler à l'aide ou de pouvoir avertir ses proches ? Autant de questions auxquelles l'enquête ouverte à cet effet tentera d'apporter une réponse.

CONSTERNATION dernièrement au quartier Salsa, dans le 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil où un corps sans vie a été découvert dans une maison. Grâce au voisinage, on a pu identifier le cadavre comme étant celui d'Eric François Djoucack, Camerounais, 25 ans, plombier de son état, célibataire sans enfant. Selon le témoignage d'un voisin, le défunt vivait seul. Il a été vu pour la dernière fois trois jours avant le